RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00230
Numéro SIREN : 532 728 433
Nom ou dénomination : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2023 sous le numéro de dépôt 3377

LECUSSAN

expertise et conseil

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de CASTRES
16 AOUT 2023
COURRIER ARRIVE

3327

COMPTES ANNUELS / 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

60 rue EMILE ZOLA
81100 CASTRES
Tél. 05 81 43 10 55
APE : 8810A-
Siret : 53272843300022

LECUSSAN

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de TOULOUSE

31600 MURET

Tél. 05 61 51 33 00 | Fax.
Courriel. jeanmarc.lecussan@lecussan.fr
Web. www.lecussan.net

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable **1**
1. Etats de synthèse des comptes **2**
Bilan actif 3
Bilan passif 4
Bilan détaillé 5
Compte de résultat 8
Compte de résultat (suite) 9
Compte de résultat détaillé 10
Soldes intermédiaires de gestion 13
Soldes intermédiaires de gestion détaillés 14
Annexe 17
Règles et méthodes comptables *18*
Notes sur le bilan *20*
Notes sur le compte de résultat *25*
2. Liasse fiscale **26**

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/01/2019, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	560 183
Chiffre d'affaires	1 167 965
Résultat net comptable (Bénéfice)	**28 955**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MURET
Le 04/08/2023

CHOMETTE HELENE
EXPERT COMPTABLE

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etats de synthèse des comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 433	3 433		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	27 721	17 412	10 309	10 815
Immobilisations financières (2)				
Autres participations	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations financières	1 300		1 300	1 300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**132 454**	**20 845**	**111 609**	**112 115**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	175 530		175 530	155 981
Autres créances	10 484		10 484	12 757
Divers				
Disponibilités	262 447		262 447	228 814
Charges constatées d'avance (3)	113		113	113
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**448 574**		**448 574**	**397 665**
TOTAL GENERAL	581 028	20 845	560 183	509 779

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 500	7 500
Report à nouveau	246 832	242 984
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**28 955**	**3 848**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**283 287**	**254 332**
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	43 258	57 518
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 943	7 096
Dettes fiscales et sociales	223 695	190 833
TOTAL DETTES	**276 896**	**255 448**
TOTAL GENERAL	560 183	509 779
(1) Dont à plus d'un an (a)	31 318	43 258
(1) Dont à moins d'un an (a)	245 578	212 189
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
205000 - CONCES.BREVETS.LICENCES.MARQUE	3 433		3 433	3 433
280500 - AMORT.CONCESSIONS,BREVETS,LIC.		3 433	-3 433	-3 433
	3 433	3 433		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218200 - MATERIEL DE TRANSPORT	16 997		16 997	13 288
218300 - MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	7 165		7 165	5 856
218400 - MOBILIER	3 559		3 559	3 559
281820 - AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		9 691	-9 691	-6 629
281830 - AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQU		5 047	-5 047	-2 857
281840 - AMORT.MOBILIER		2 674	-2 674	-2 402
	27 721	17 412	10 309	10 815
Immobilisations financières (2)				
Autres participations				
261000 - TITRES DE PARTICIPATION	100 000		100 000	100 000
	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations financières				
275000 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 300		1 300	1 300
	1 300		1 300	1 300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**132 454**	**20 845**	**111 609**	**112 115**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
411100 - CLIENTS	175 530		175 530	155 981
	175 530		175 530	155 981
Autres créances				
401000 - FOURNISSEURS	478		478	198
425000 - AVANCES & ACOMPTES AU PERSONNE	5 308		5 308	
427000 - PERSONNEL - OPPOSITIONS				10
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices				8 281
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sces	3 229		3 229	3 042
445662 - TVA déductible sur frais INTRAC	244		244	
445860 - TVA/FACTURES NON PARVENUES	1 225		1 225	1 225
	10 484		10 484	12 757
Divers				
Disponibilités				
512401 - CAISSE EPARGNE	262 447		262 447	228 814
	262 447		262 447	228 814
Charges constatées d'avance (3)				
486000 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	113		113	113
	113		113	113
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**448 574**		**448 574**	**397 665**
TOTAL GENERAL	**581 028**	**20 845**	**560 183**	**509 779**

Bilan détaillé

PASSIF

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
101300 - CAPITAL	7 500	7 500
	7 500	7 500
Report à nouveau		
110000 - REPORT A NOUVEAU (CR)	246 832	242 984
	246 832	242 984
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**28 955**	**3 848**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**283 287**	**254 332**
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
164710 - EMPRUNT 12 000 €		2 366
164720 - EMPRUNT 60 000 € 382033	43 258	55 097
168840 - INTERERTS COURUS NON ECHUS		56
	43 258	57 518
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
455100 - C/C HERNANDEZ		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - FOURNISSEURS	9 920	7 096
408100 - FOURN.FACTURES NON PARVENUES	23	
	9 943	7 096
Dettes fiscales et sociales		
421999 - PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	50 277	54 220
428200 - DETTES. PROV. CONGES A PAYER	87 853	82 106
431000 - URSSAF	11 923	13 037
437200 - CAISSE DE RETRAITE	2 468	3 913
437500 - CAISSE PREVOYANCE	76	
438200 - CHARGES SOC.SUR CONGES A PAYER	8 488	6 414
438600 - Charges sociales - charges à payer	26 029	7 512
442100 - PRELEVEMENT A LA SOURCE	168	281
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	4 422	
445200 - TVA due intracommunautaire	244	67
445510 - TVA A DECAISSER	6 662	3 554
445705 - TVA collectée 5.5%	9 151	8 132
445800 - Régularisation de TVA collectée	239	1 549
445801 - Régularisation de TVA déductible	710	
448600 - ETAT-CHARGES A PAYER	14 824	9 918
448635 - Taxe professionnelle CAP	161	130
	223 695	190 833
TOTAL DETTES	**276 896**	**255 448**
TOTAL GENERAL	560 183	509 779
(1) Dont à plus d'un an (a)	31 318	43 258

Bilan détaillé

	31/12/2022	31/12/2021
(1) Dont à moins d'un an (a)	245 578	212 189
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 560 183 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 955 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité de l'exploitation*,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 AN
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 433			3 433
Immobilisations incorporelles	**3 433**			**3 433**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	13 288	3 709		16 997
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 415	1 309		10 724
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**22 703**	**5 018**		**27 721**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	100 000			100 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 300			1 300
Immobilisations financières	**101 300**			**101 300**
ACTIF IMMOBILISE	127 436	5 018		132 454

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 018		5 018
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**5 018**		**5 018**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 433			3 433
Immobilisations incorporelles	**3 433**			**3 433**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 629	3 062		9 691
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 259	2 462		7 721
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**11 888**	**5 524**		**17 412**
ACTIF IMMOBILISE	**15 321**	**5 524**		**20 845**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 187 427 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 300		1 300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	175 530	175 530	
Autres	10 484	10 484	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	113	113	
Total	**187 427**	**186 127**	**1 300**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 75,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 276 896 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	43 258	11 940	31 318	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 943	9 943		
Dettes fiscales et sociales	223 695	223 695		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**276 896**	**245 578**	**31 318**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	14 205			
(**) Dont envers les associés				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACTURES NON PARVENUES	23
DETTES. PROV. CONGES A PAYER	87 853
CHARGES SOC.SUR CONGES A PAYER	8 488
Charges sociales - charges à payer	26 029
ETAT-CHARGES A PAYER	14 824
Taxe professionnelle CAP	161
Total	**137 378**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	113		
Total	**113**		

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liasse fiscale

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS — N° 2065-SD 2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE	
SIRET 5 3 2 7 2 8 4 3 3 0 0 0 2 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
60 rue EMILE ZOLA coviva castres 81100 CASTRES	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Aide à domicile — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** — Bénéfice imposable au taux normal | Déficit: 0

Bénéfice imposable à 15 %: 34 677 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long teme imposables à 0% | PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A | Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* | Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées — ECF | Viseur conventionné | Visa : CGA

– du prestataire :

– du comptable : SAS LECUSSAN
12 boulevard JOFFRERY 31600 MURET — *Tél :* 05 61 51 33 00

– du conseil : — *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : — *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2023

I. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				(e)	
				(f)	
				(g)	
				(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

J. RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL – tous les associés ;
- SCA – associés gérants ;
- SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires – associés. gérants ou coparticipants.

Pour les S.A.R.L. : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires 5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires 7	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements 8
HERNANDEZ JEAN FRANCOIS 15, chemin DES VIETTES BASSES 81100 CASTRES GERANT	95	2022	58 733		8 096		
HERNANDEZ SANDRINE 15, chemin DES VIETTES BASSES 81100 CASTRES CO-GERANT	5	2022					

K. DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		
	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

2050 - Bilan Actif

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 60 rue EMILE ZOLA 81100 CASTRES — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 3 2 7 2 8 4 3 3 0 0 0 2 2 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2022 Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 433	AG	3 433	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	27 720	AU	17 412	10 308
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	100 000	CV		100 000
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	1 300	BI		1 300
		TOTAL (II)	BJ	132 453	BK	20 845	111 608
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	175 529	BY		175 529
		Autres créances (3)	BZ	10 484	CA		10 484
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	262 447	CG		262 447
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	113	CI		113
		TOTAL (III)	CJ	449 574	CK		449 574
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	581 027	1A	20 845	560 182

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	246 831
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 955
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	283 286
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	43 258
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 942
	Dettes fiscales et sociales	DY	223 694
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	*Produits constatés d'avance (4)*	EB	
	TOTAL (IV)	EC	276 896
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	560 182

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — *Réserve de réévaluation (1976)*	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	245 577
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Charges et produits antérieurs

SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous [X]
Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature [X]
Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Cegid Group

Charges et produits exceptionnels

SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous [X]

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	1 300
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	1 300
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Cegid Group

2054 - Immobilisations

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		KD	3 433	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	13 288	KZ		LA	3 708	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	9 414	LC		LD	1 309	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	22 702	LO		LP	5 017	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U	100 000	8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 300	1U		1V		
	TOTAL IV		LQ	101 300	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	127 435	ØH		ØJ	5 017	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	3 433	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	16 997	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	10 723	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	27 720	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	100 000	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	1 300	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	101 300	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	132 453	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2055 - Amortissements

(6) AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 433	PF		PG		PH	3 433
TOTAL I		RK	3 433	RM		RN		RO	3 433
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	6 629	QI	3 061	QJ		QK	9 690
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 258	QM	2 462	QN		QO	7 721
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	11 888	QV	5 523	QW		QX	17 412
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	15 321	ØP	5 523	ØQ		ØR	20 845

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions — Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Constructions — Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 300	UV		UW	1 300
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	175 529		175 529		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 308		5 308		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 698		4 698		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	478		478		
Charges constatées d'avance		VS	113		113		
TOTAUX		VT	187 427	VU	186 127	VV	1 300
RENVOIS (1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
RENVOIS (1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
RENVOIS (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH	43 258	11 939	31 318	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	9 942	9 942		
Personnel et comptes rattachés	8C	138 130	138 130		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	48 983	48 983		
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E	4 422	4 422		
État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 005	17 005		
État et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	15 153	15 153		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	7Q				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	276 896	VZ 245 577	31 318	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	14 204	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) — 9 — DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL — DGFiP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐ — Exercice N, clos le : 31/12/2022

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 28 955

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WD	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B; cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	4 422
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées — Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme						WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions						WQ	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	1 300
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	34 677

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées — Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19%						WP	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)				XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation — Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	I2		I5	
Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI		XG	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
					TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	34 677	
déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	34 677	XO

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

(ligne 1 à 1)
N° 2058-A

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

I - REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
Libellé	Montant
DONS OUVRANT DROIT A CREDIT IMPOT	1 300

Cegid Group

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non d

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES** DGFiP **N° 2058-B 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	96 341

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN ▼ ligne WI		YO ▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	242 983	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
			– Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 848	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	246 831
TOTAL I	ØF	246 831	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	246 831

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	18 528	XQ	19 668
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	10 808
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	765	ST	111 074
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	141 551
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 804
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	14 256
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	16 060
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	69 213
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	14 825
DIVERS	– Montant brut des salaires *			ØB	732 282
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(i) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exer

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) (16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	34
Dont apprentis	YF	5
Dont handicapés	YG	2
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 167 965
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	8
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 167 973

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	84 827
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	109 855
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	96
TOTAL 3	*OJ*	194 779

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	973 194

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	973 194

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 167 973
Effectifs au sens de la CVAE	EY	34
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2059F - Composition du capital social

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 5 3 2 7 2 8 4 3 3 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

ADRESSE (voie) 60 rue EMILE ZOLA

CODE POSTAL 81100 VILLE CASTRES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique HERNANDEZ | Prénom(s) JEAN FRANCOIS

Nom marital | % de détention 95.00 | Nb de parts ou actions 95

Naissance : Date 30061971 | N° Département 81 | Commune CASTRES | Pays FRANCE

Adresse : N° 15 | Voie chemin DES VIETTES BASSES

Code Postal 81100 | Commune CASTRES | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059G - Filiales et participations

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS — DGFiP N° 2059-G 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 — N° SIRET 53272843300022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

ADRESSE (voie) 60 rue EMILE ZOLA

CODE POSTAL 81100 VILLE CASTRES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 1

Forme juridique SAS Dénomination ABELIA SERVICES A DOMICILE

N° SIREN (si société établie en France) 803515501 % de détention 66.67

Adresse : N° 73 Voie avenue GENERAL DE GAULLE

Code Postal 81000 Commune ALBI Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2067 - Relevé des frais généraux

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques
N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ **ou exercice**

Désignation de l'entreprise SARL ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — du 01/01/2022

Adresse 60 rue EMILE ZOLA 81100 CASTRES — au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	MADAME PINEL CLOE ASSISTANTE DE GESTION	21, L'OURTALARIE 81570 FREJEVILLE
2	MADAME VAYSSE LAETITIA ASSISTANTE ADMINISTRATIF	3, rue TRAVERS DE LA LAURIE 81490 BOISSEZON
3	MADAME VINCENS NICOLE ASSISTANTE DE VIE	1, chemin DU SALINAL 81100 CASTRES
4	MADAME FREMY CONSTANCE	41, rue PERAUDEL 81100 CASTRES
5	MADAME COURTES MARIE PIERRE ASSISTANTE DE VIE	19, rue ABILE GAL 81100 CASTRES
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	27 379				27 379	1 627			29 006
2	27 238				27 238	1 628			28 866
3	25 967				25 967	1 688			27 655
4	25 797				25 797	1 416			27 213
5	25 049				25 049	1 377			26 426
6									
7									
8									
9									
10									
**	131 430				131 430	7 736			139 166

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	4 137
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	11 153
Total	15 291

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2022.. (total col. 9 + total col. 10) ❿	154 457	– de l'exercice 2022.. ❿	34 677
– de l'exercice précédent ❿	10 362	– de l'exercice précédent ❿	4 904

Nom et qualité du signataire
HERNANDEZ JEAN FRANCOIS
GERANT

À CASTRES, le 26/04/2023

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

S.A.R.L. ABELIA maintien à Domicile
Société à Responsabilité limitée
au capital de 7500 Euros

Adresse : 60 rue Emile Zola

SIRET : 53272843300022- Code APE : 8810 A

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2022

L'an Deux mille vint deux
Le 30 juin, à 18 heures

Les associés de la société ABELIA Services à Domicile se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance, sont présents :

- Monsieur Hernandez Jean-François associée :
Possédant en pleine propriété ..... 95 parts,
entièrement libérées,

- Madame Sandrine HERNANDEZ, associé :
Possédant en pleine propriété ..... 5 parts,
entièrement libérées,

Qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100 parts, représentant plus de la moitié du capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut délibérer et prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts.

L'assemblée des associés est présidée par Monsieur Hernandez Jean-François, gérant associée.

Celle-ci après avoir constaté que tous les associés sont présents, déclare que :

- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022
- Le rapport de gestion de la gérance

Ont été tenus à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la présente assemblée et donne l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....

-Lecture du rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31.12.2021.
-Examen et approbation des comptes sur les opérations de l'exercice social clos le 31.12.20122.
-Quitus à la gérance et questions diverses.
-Après que la gérance ait donné lecture des documents comptables et de son rapport et ait répondu aux questions posées, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés approuve les comptes arrêtés au 31.12.2022.
Elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide, savoir :
En ce qui concerne l'exercice clos le 31.12.2022 d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à trente-sept mille trois cent quarante-huit euros (37348€), de la manière suivante :

-En totalité au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 du C.G.I la collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Du tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les co-gérants associés présents.

Les gérants associés :
Hernandez Jean-François **Sandrine HERNANDEZ**